



**ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE
DE LA LANGUE FRANÇAISE**

Personne morale constituée en 1986 sous le nom de Association des usagers de la langue française, en vertu de la III^e partie de la Loi sur les compagnies (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

Québec, le 27 décembre 2021

Monsieur Bruno MARCHAND, maire
Ville de Québec
Hôtel de Ville
2, rue des Jardins
Québec G1R 4S9

Objet : Juridiction

Monsieur le Maire,

Dans le *Journal de Québec* du 21 décembre 2021, page 13, on lit que vous auriez déclaré en parlant de certaines villes de l'Ontario : « Est-ce qu'elles accepteraient que les villes du Québec viennent se mêler de leur juridiction ou... ». Vous avez bien fait de prononcer ces mots fort à propos et je vous en félicite. Je me permets toutefois de signaler que le mot « juridiction » dans cette phrase est un anglicisme, très répandu chez nous.

Dans ce cas, il faut plutôt parler, par exemple, de la compétence ou du domaine de ces villes. Ci-joint à la présente une fiche portant sur ce mot.

Cette lettre vous est adressée dans un but constructif, est-il besoin de le mentionner, et non pour faire la leçon.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, avec mes félicitations et ma suggestion, mes salutations très distinguées en même temps que mes vœux pour une Heureuse Année.

Robert AUCLAIR

RA/ac
p. j. Fiche Juridiction